

## NOUVELLE ORGANISATION DE VOS SERVICES DE PROXIMITÉ CAPPELLE EN PÉVÈLE

Pour tout renseignement concernant vos impôts ou vos factures locales :

### FRANCE SERVICES

#### Pont-à-Marcq

Salle Polyvalente - 20 rue Germain Delhaye  
59710 Pont-à-Marcq

Lundi : 9h30 - 13h00 ♦ Mardi : 9h30 - 13h00 / 13h45 - 15h45

Mercredi : 13h30 - 18h30 ♦ Jeudi : 9h30 - 13h00 / 13h45 - 15h45

Vendredi : 13h30 - 18h30

#### Seclin

9 rue Jean JAURÈS  
59113 Seclin

Lundi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00 ♦ Mardi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30 ♦ Jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 ♦ Samedi : 8h30 - 12h00

### PERMANENCES

#### Ronchin

Hôtel de ville  
650 avenue Jean Jaurès  
59790 Ronchin

Périodicité : Hebdomadaire  
Sans RDV

Horaires : chaque vendredi de 8h45 - 11h45

#### Annoëullin

Hôtel de ville  
Place du Général de Gaulle  
59112 Annoëullin

Périodicité : Hebdomadaire  
Sur RDV

Horaires : chaque mardi de 8h45 - 11h45

### SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

#### LILLE SECLIN

5 rue Pierre Legrand  
59046 LILLE CEDEX

Horaires d'accueil du public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Fermeture : l'après midi

Pensez à prendre rendez-vous :

- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (depuis votre espace particulier ou via la rubrique Contact)
- ou par téléphone.

### Nos services restent joignables :

#### POUR VOS QUESTIONS SUR VOS FACTURES LOCALES



03 20 71 88 22



[sgc.orchies@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.orchies@dgfip.finances.gouv.fr)



Sur [payfip.gouv.fr](http://payfip.gouv.fr) pour payer  
(ou le site indiqué sur la facture)

#### POUR VOS QUESTIONS SUR VOS IMPÔTS

##### Par téléphone



0 809 401 401

Service gratuit  
+ prix appel

de 8h30 à 19h



Par messagerie dans votre  
espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)



Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) pour tous  
vos services en ligne

### Paiement chez un buraliste agréé :



1

Vérifiez que votre avis,  
comporte :

- un QR code

- la mention « payable auprès d'un  
buraliste » dans les modalités de paiement



2

Rendez-vous chez votre buraliste avec  
votre facture, scannez et payez  
en toute sécurité

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès  
de votre centre des Finances publiques ou sur le site

[impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

